



Positions des édifices sur fac-similé du cadastre de 1833 (section B) joint à la proposition de classement, en juin 1921, de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.

Référence du document reproduit :

Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre.

Demande de classement de l'observatoire de Frelinghien comme vestige de guerre (AD nord ; 10 R 618)
AD Nord : 10 R 618

IVR32_20185900236NUCA

Auteur(s) de l'illustration Ramette Jean-Marc (reproduction)

Copyrights : (c) Département du Nord - Archives départementales ; (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

Diffusion : reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Apparaît dans le(s) dossier(s) :

[IA59005063] casemates et observatoire casematé (ferme de la Hutte)